

Ezio Godoli et Mercedes Volait (dir.)

Concours pour le musée des Antiquités égyptiennes du Caire 1895

Publications de l'Institut national d'histoire de l'art

Jury de concours et diplomatie, une adéquation délicate

Marie-Laure Crosnier-Leconte

DOI : 10.4000/books.inha.6938

Éditeur : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, Picard

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2010

Date de mise en ligne : 5 décembre 2017

Collection : InVisu

ISBN électronique : 9782917902837



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

CROSNIER-LECONTE, Marie-Laure. *Jury de concours et diplomatie, une adéquation délicate* In : *Concours pour le musée des Antiquités égyptiennes du Caire 1895* [en ligne]. Paris : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2010 (généré le 11 janvier 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/inha/6938>>. ISBN : 9782917902837. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.inha.6938>.

Ce document a été généré automatiquement le 11 janvier 2021.

Jury de concours et diplomatie, une adéquation délicate

Marie-Laure Crosnier-Leconte

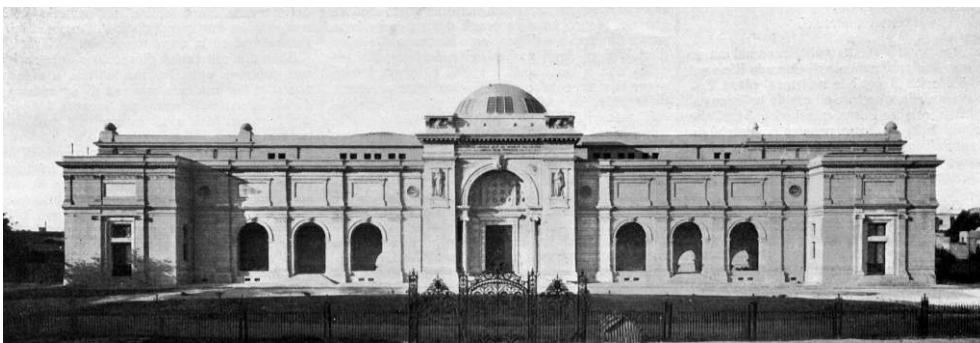
« Le concours ouvert pour la construction du musée des Antiquités égyptiennes s'est terminé par un vrai triomphe pour l'art français. Sur 80 concurrents il y avait 16 Français. Cinq prix et quatre mentions honorables ont été décernés. Sept des projets primés sont français : les deux autres sont l'œuvre d'artistes qui n'ont pas fait connaître leurs noms. Le jury composé [de] 16 membres dont 4 Français seulement, a rendu son verdict à l'unanimité. Les juges ignoraient les noms des concurrents. Néanmoins, une partie de la presse locale, sans trop oser mettre en doute la bonne foi du jury, attaque vivement sa décision.

Les Italiens surtout montrent une irritation extrême. C'est un curieux symptôme de l'état des esprits dans ce pays où tout prend un caractère politique. M. Daumet, architecte français, a montré dans toute cette affaire, un esprit d'équité auquel tout le monde rend hommage. Il a pris une grande autorité sur ses collègues de la commission et les a sans peine ralliés à sa manière de voir¹ ».

- 1 C'est en ces termes que Georges Cogordan rapportait à Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, le 23 mars 1895, le résultat du concours. C'est d'ailleurs la seule mention que nous ayons retrouvée sur le sujet dans le courrier diplomatique entre le Quai d'Orsay et son agence au Caire, la France étant alors beaucoup plus préoccupée par les manœuvres des troupes italiennes en Érythrée que par ce qui n'était, face à cet enjeu, qu'un épiphénomène.

- 2 À part l'agitation qui a touché la communauté italienne d'Égypte, déjà analysée dans ce livre (voir *supra* p. 99-118 et 131-139), seule la *Centralblatt der Bauverwaltung* de Berlin faisait écho, le 30 mars 1895, au sein de la presse étrangère, de réactions contrastées au jugement :
- « Ce grand succès des Français – qui présentaient au total 16 projets – a été accueilli par les Cairotes avec des sentiments mitigés. Il faut cependant reconnaître impartialement que les plans couronnés étaient les plus travaillés, et ceux qui correspondaient le mieux aux objectifs fixés. Les élévations et coupes y sont réalisées presque à la perfection, avec peut-être même une pointe de génie. Pourtant aucun des projets lauréats ne correspond totalement aux spécifications fixées ».
- 3 Nous n'avons pas retrouvé suffisamment de projets pour étayer cette affirmation, et tout au plus devons-nous constater que cette prééminence de l'école française d'architecture se manifestait alors très largement hors de ses frontières, et que la plupart des organes de presse étrangers la reconnaissaient dans leurs comptes rendus respectifs des résultats du concours du Caire.
- 4 Il convient d'abord de revenir sur les opérations du jury avant de tenter quelques explications sur la violence des réactions italiennes.
- 5 La clôture du concours eut lieu le 1^{er} mars 1895 et le jugement fut été rendu le 20 mars. La rapidité du verdict surprit, notamment les deux critiques italiens, Ernesto Basile (p. 119-130) et Antonio Lasciac, le probable chroniqueur de *L'Imparziale* (p. 141-156).
- 6 Précisons la chronologie. Le 5 mars, Ernesto Basile était officiellement nommé membre du jury² ; le 18 mars, le consul italien ne savait pas s'il était arrivé au Caire, mais lui-même datait du lendemain ses commentaires sur les projets, sans pour autant prendre part au jugement. Les membres du jury furent convoqués à l'école des princes, où étaient accrochés les plans, pour trois séances plénières, les 13, 18 et 20 mars³. La sous-commission technique chargée d'épauler le jury s'était réunie six fois avant de présenter ses conclusions⁴ à la séance du 18 mars. Les dessins des concurrents furent exposés au public à partir du 14 mars et jusqu'au 15 avril.

1. Musée des Antiquités égyptiennes, façade principale, *L'illustrazione italiana*, 23 novembre 1902.



Source : *L'illustrazione italiana*, 23 novembre 1902.

- 7 Les méthodes de travail semblent avoir été correctes, contrairement au sentiment d'opération bâclée qui ressort des commentaires italiens. Une attention particulière fut portée aux coûts des constructions et aux possibilités d'extension, deux aspects dont les visiteurs n'eurent qu'une connaissance imparfaite, puisqu'ils n'avaient pas accès aux mémoires explicatifs des concurrents.

- 8 Honoré Daumet, dans une lettre adressée du Caire à Charles Garnier, président de la Société centrale des architectes, au lendemain du verdict, relatait dans ces termes les opérations de jugement dont il avait conduit le déroulement en qualité de rapporteur :
- « Le secret le plus absolu était gardé. Les opérations ont été conduites avec méthode. Les membres du jury non architectes pensaient que l'examen des projets prendrait tout un mois ; je les ai désabusés, et tout a été clos hier à midi »⁵.
- 9 On peut donner deux explications à cette rapidité qui a manifestement choqué. La première tient dans l'élimination préalable d'un nombre très important de projets jugés trop médiocres pour être recevables. Ce couperet, qui écartait d'emblée plus de cinquante concurrents, semble conforme à l'opinion de la profession, qui jugea très sévèrement la majorité des dessins, les considérant même pour beaucoup sortis des mains d'architectes débutants. Après un second rejet de six autres concurrents classés hors concours pour non-respect des prescriptions du programme, il restait à peine une douzaine de projets dignes d'être pris en considération et sérieusement analysés⁶. Six séances de travail et trois séances plénières devenaient alors suffisantes pour étudier une sélection aussi réduite.
- 10 La seconde explication est moins avouable, mais malheureusement inhérente à la loi des concours : chacun défend ses poulains. Sur ce plan la France qui ne comptait d'après Cogordan « que » quatre représentants au sein du jury⁷, était largement prédominante par rapport à l'Italie qui n'en avait que deux. Dans cette balance inégale, l'absence de Basile ruinait potentiellement les maigres chances de ses compatriotes.
- 11 « L'architecte italien, attendu de jour en jour, n'est pas arrivé avant la fin des opérations », écrivait encore Daumet à Garnier. N'y a-t-il pas eu alors, dans la rapidité du rapporteur à mener l'examen des projets, une hâte liée à la crainte de voir son collègue italien venir perturber des débats agréablement consensuels ? Cette hypothèse semble peu plausible : Daumet, comme on l'a déjà noté, avait une grande habitude des jurys de concours et prit d'emblée « une grande autorité sur ses collègues »⁸.
- 12 Ajoutons les petites tractations et les complicités locales : ainsi Julien Barois, secrétaire général du ministère des Travaux publics d'Égypte, à ce titre membre du jury, avait fait « accepter » un projet français parvenu au Caire deux jours après le délai fixé⁹.
- 13 Enfin, l'anonymat des concours, cher aux Français mais peu apprécié semble-t-il des Italiens, qui garantissait en théorie un jugement équitable, restait tout relatif : la nationalité des concurrents était assez facile à détecter à travers leur style et leur présentation, et pas seulement quand l'obligation de rédiger en français générait quelques fautes d'orthographe malencontreuses... Il n'était donc pas trop difficile à Daumet d'identifier quelques-uns de ses compatriotes et de peser sur le jury pour leur donner sa préférence.
- 14 Affirmer pourtant que l'architecte français a fait la pluie et le beau temps parmi ses collègues serait inexact : il ne réussit à faire prévaloir ni sa préférence pour le projet de Bréasson, ni son rejet de celui de Dourgnon. Il n'en reste pas moins qu'on doit admettre l'amertume des Italiens et comprendre qu'ils aient pu ressentir comme une trahison la défection de Basile qui les privait de toute récompense, alors qu'ils avaient concouru en nombre.
- 15 Plusieurs des projets italiens présentés dans ce livre retiennent l'attention. Certains d'entre eux auraient-ils dû être primés ? C'est probable, mais il appartient au lecteur d'en juger.

- 16 Beaucoup plus intéressant à nos yeux est de nous pencher sur le contexte politique qui régnait alors en Égypte.
- 17 G. Cogordan, en s'étonnant du caractère politique pris par l'affaire, rejoignait cette réflexion de Lord Cromer :
- « Une des malheureuses circonstances qui se rapportent au gouvernement de l'Égypte, c'est qu'il est presque impossible de traiter une question quelconque, quelque éloignée qu'elle puisse être de la sphère politique, sans exciter des jalousies internationales¹⁰ ».
- 18 En vérité, l'affaire du concours du musée des Antiquités égyptiennes du Caire renvoie à une double frustration, celles des communautés française et italienne en Égypte.
- 19 La colonie française, forte de son antériorité sur le terrain de l'archéologie pharaonique et auréolée du prestige que lui avait conféré le percement, sous l'impulsion de Ferdinand de Lesseps, du canal de Suez, inauguré en 1869 en présence de l'impératrice Eugénie et de nombreuses têtes couronnées, avait très mal vécu la mainmise de l'Angleterre sur l'Égypte en 1882. Elle se raccrochait de toutes ses forces à ses prérogatives en égyptologie et les gouvernants anglais en Égypte, principalement Lord Cromer, lui concédaient cet os à ronger d'autant plus volontiers que la France leur laissait le champ libre par ailleurs.
- 20 Quant à la colonie italienne, elle était avec les Grecs la plus nombreuse des populations européennes installées en Égypte, exerçant souvent en libéral. Parmi ses membres se trouvait un nombre important d'architectes et d'entrepreneurs venus pour beaucoup dès le règne de Méhémet Ali. La colonie italienne se sentait mal soutenue par son pays d'origine.
- 21 Il faut ajouter les relations parfois agitées entre les deux « sœurs latines ». Sans remonter à Brennus ni à la guerre des Gaules, la France ne s'était pas montrée particulièrement amicale envers les Italiens, que ce fût à Campoformio ou Villafranca. En 1881, l'annexion par la France de la Tunisie, pays comptant lui aussi une forte population italienne et sur lequel Rome avait des visées, fut très mal ressentie par l'Italie, qui avait alors rejoint en 1882 la Triple Alliance, ou Triplice, avec l'Autriche et l'Allemagne, ennemie jurée de la France depuis la guerre de 1870. Même entre les populations, la tension restait vive, depuis que la France était devenue un des principaux pays d'accueil de l'émigration italienne.
- 22 Deux années avaient porté le malaise à son point culminant, avec les graves incidents d'Aigues-Mortes (1893), où des ouvriers italiens furent massacrés par la population locale, et l'assassinat à Lyon du président Sadi Carnot par un anarchiste italien (1894).
- 23 Ce n'est qu'en 1896 enfin, un an après le concours du Caire, que les relations franco-italiennes allaient connaître un début d'apaisement, après la lourde défaite des troupes italiennes en Éthiopie et avec la fin de la guerre douanière avec la France.
- 24 1895 se situait donc au moment où les tensions avaient atteint leur acuité maximale. La toute jeune nation italienne unie en 1871 peinait à se tailler une place dans le concert des grandes puissances occidentales et ses ressortissants manifestaient des sentiments violemment nationalistes. En porte témoignage l'affaire du premier tour du concours pour la construction du monument à Victor Emmanuel II à Rome en 1881 : le choix malencontreux du lauréat, Henri Paul Nénot (1853-1934) jeune Prix de Rome français 1877, alors en pension à la villa Médicis, déclencha des réactions de patriotisme tellement violentes qu'il fallut relancer le concours. Les Italiens en l'occurrence

n'avaient peut-être pas de leçon à donner à leurs frères transalpins, même s'ils n'étaient pas les seuls à réserver les exécutions à leurs architectes en contournant les résultats. Heureusement, ces polémiques sont aujourd'hui bien loin de nous¹¹.

NOTES

1. Georges Cogordan à Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires étrangères à Paris, Le Caire, 23 mars 1895 : Paris (France), Archives nationales de France (AN), F²¹ 2905, ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Fouilles et Musées d'Égypte ».
2. Paris (France), Institut de France (IF), fonds Gaston Maspero, manuscrit Ms. 4053 (2), fol. 73.
3. Paris (France), IF, fonds Maspero, Ms. 4053 (2), fol. 68, 71 et 72.
4. Rapport d'Honoré Daumet : IF, fonds Maspero, Ms. 4053 (2), fol. 82-101.
5. « Le Concours du Caire », *L'Architecture*, samedi 6 avril 1895, p. 101-102 : copie partielle d'une lettre d'Honoré Daumet, délégué par la SCA, à Charles Garnier, président de la SCA, Le Caire : 21 mars 1895.
6. On notera cependant un certain flottement dans les chiffres donnés par Daumet quant au nombre de concurrents : dans son rapport, on compte 57 éliminés d'office, 6 mis hors concours et enfin 13 projets sélectionnés donnant un total de 76 projets, sachant que certains concurrents, comme Calderini, ont proposé deux options. Mais quand Daumet rapporte au lendemain du jugement à Charles Garnier le déroulement des opérations (*L'Architecture*, 6 avril 1895, p. 101-102), les chiffres passent à 58 puis 5 et 9, ce qui fait alors un total de 72...
7. Le commissaire français de la Dette ; Julien Barois, secrétaire général du ministère des Travaux publics égyptien ; Jacques de Morgan, directeur du service des Antiquités égyptiennes et enfin Honoré Daumet, sans compter le renfort potentiel d'Emil Brugsch, directeur du musée (d'origine allemande, mais adjoint de J. de Morgan) et d'Alphonse Manescalco (d'origine italienne, mais formé en France). L'Italie ne pouvait compter que sur son commissaire de la Dette et l'architecte nommé à la sous-commission technique.
8. Georges Cogordan à G. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères à Paris, Le Caire : 23 mars 1895, *op. cit.* (note 1).
9. Barois à Boutiron, gérant de l'Agence et Consulat général de France au Caire, Le Caire, 3 mars 1895 : Nantes (France), Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes, (CADN), fonds Le Caire (ambassade), série des 602 articles, 1870-1956, carton 173, sous-dossier Construction du musée des Antiquités du Caire, 1894-1904 : « Le projet Drevet arrivera ce matin au Ministère où il sera reçu comme s'il était arrivé dans le délai fixé. »
10. Rapport de Lord Cromer sur les finances, l'administration et l'état de l'Égypte en la marche des réformes, pendant l'année 1892 : Paris (France), AN, F¹⁷ 17240, Ministère de l'Instruction publique, dossier « Fouilles et Musées d'Égypte », sous-dossier « Musée d'Archéologie (Musée de Ghizeh) ».
11. On citera deux autres cas où des Français ont été primés à des concours sans obtenir l'exécution : Ambroise Baudry et l'hôtel de ville de Vienne en 1869, Louis Marie Cordonnier et la bourse d'Amsterdam en 1885.